

Calendrier sportif

2020/2021

La saison sportive 2020-2021 a débuté le mercredi 16 septembre 2020

Avec l'élaboration du Calendrier Sportif Régional.

Ce calendrier fait partie d'une action menée au sein de notre commission intitulée :

« Pôle Développement Régional Handisport ».

Il s'agit de suivre la politique « jeunes » de la FFH articulée autour de 4 pôles retraçant le parcours sportif de chaque personne en situation de handicap physique et /ou sensoriel

**PÔLE DEVELOPPEMENT REGIONAL HANDISPORT JEUNES ET ADULTES
ORGANIGRAMME**

TASSART Nadette
Présidente



FONTAINE Hélène
D.T.R.

PUAUD Anthony
Agent de
développement

**PÔLE
DEVELOPPEMENT**

Favoriser le développement de la pratique sportive scolaire et périscolaire

Actions à mener :

- * partenariat avec L'Education Nationale (UNSS-USEP.....)
- * Formations des professeurs EPS
- * Journées de sensibilisation à la pratique sportive

**PÔLE ANIMATION
DECOUVERTE**

Transmettre la passion du sport à travers des manifestations permettant la découverte

Actions à mener :

- * journées de découvertes
- * participation aux journées sportives locales
- * journées de sensibilisation

**PÔLE PRE
COMPETITION**

Emmener les jeunes et adultes sportifs vers une pratique compétitive

Actions à mener :

- * Elaboration Calendrier Régional Handisport
- * Participation GPNJ, jeux de l'Avenir jeunes et adultes
- * Challenges départementaux, régionaux et nationaux
- * actions de détection
- * formations arbitres.

**PÔLE
PERFORMANCE**

Rentrer pleinement dans une pratique compétitive

Actions à mener :

- * Championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux
- * Journées de perfectionnement, stages, Sélections.



Comité Régional
Hauts-de-France
Vos interlocuteurs

Directrice Technique Régionale

Hélène FONTAINE

06-69-26-59-62

hautsdefrance@handisport.org

Agent de développement

Anthony PUAUD : 06-81-27-28-77

inscription@handisport-hautsdefrance.org

Comité Régional Handisport Hauts-de-France

Siège : Maison régionale des sports

367 rue Jules Guesde

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Parce que le mouvement handisport se reconnaît pleinement à travers les valeurs de la citoyenneté, c'est tout naturellement que nous nous mobilisons pour un plan de développement « Citoyens du sport ».

De par le public qu'elle touche, la Fédération Française Handisport (FFH) défend des valeurs telles que la solidarité, le civisme, la fraternité, le respect de l'autre, l'accomplissement et le dépassement de soi.

En 2013, lors de la refonte du projet fédéral, les valeurs et l'identité de la FFH ont été redéfinis au travers de la « singularité, l'autonomie et l'accomplissement ». La Fédération s'est alors engagée dans une démarche mêlant « exigence, service, convivialité, respect, cohérence et ouverture ». Autant d'engagements qui s'inscrivent dans le cadre de la défense des valeurs citoyennes.

Au-delà de la communication autour de ces valeurs, nous souhaitons mettre en œuvre les outils fédéraux, avec une déclinaison territoriale, afin de transmettre une culture citoyenne du sport, à nos licenciés et nos encadrants.

Une attention particulière est envisagée auprès du public jeune, cœur de cible de la transmission mais surtout de la pérennisation de nos valeurs.

Deux contraintes spécifiques au mouvement handisport sont à considérer :

- L'accès aux outils n'est pas toujours adapté à tous les publics, et plus particulièrement au public sourd et malentendant (exemple de la traduction en Langue des Signes)
- Une très forte représentation du bénévolat. Si ce dernier est un exemple même de citoyenneté par le civisme qu'il suppose, il génère aussi des limites en termes de professionnalisation et de structuration.

Le plan fédéral « citoyens du sport » tient compte de la réalité de la Fédération et de son environnement, afin de s'assurer que la transmission de ces valeurs et leur mise en pratique soient effectives et durables.

Ce plan s'appuie sur les actions que la FFH développe déjà depuis plusieurs années. Il formalise également les nouvelles réflexions et approches que le mouvement souhaite mettre en place et réaliser.

Pour chacune des deux parties, la transmission des valeurs et l'accession à la pratique, nous détaillons ce que nous proposons et ce que nous allons proposer, afin de former un citoyen du sport plus respectueux des valeurs républicaines :

- Volet 1 : La transmission des valeurs citoyennes
- Volet 2 : L'accession à la pratique sportive avec un focus sur les jeunes

Ecoute / Bienveillance / Confidentialité

S'intéresser au parcours des personnes, par l'écoute, la curiosité, la compréhension, tout en garantissant la confidentialité

Apporter une égalité de traitement et un accueil homogène, quel que soit le handicap, la structure d'accueil dans le respect du projet personnel de la personne

Originalité / Singularité

Considérer la spécificité irréductible de la personne et apporter un accompagnement individualisé

Préserver l'intérêt des personnes en s'adaptant, en innovant, en proposant un service personnalisé compétent

Adaptation / Organisation

Tenir compte des caractéristiques de la personne, ses envies, son environnement et ses capacités

Avoir une connaissance du réseau et savoir le mobiliser

Proposer une offre sportive optimum sur le plan du matériel, pédagogique et technique

Sécurité / Prévention des risques

Reconnaître les lieux de vie et de pratique avant tout déplacement avec un public en situation de handicap

Se former aux handicaps, aux innovations techniques, tout long de sa carrière

Handi-citoyens du sport

Prendre conscience d'une responsabilité partagée dont l'objectif est l'épanouissement et l'accomplissement d'une personne en situation de handicap par la pratique sportive

Etre le garant sur le terrain du respect des droits fondamentaux et de la lutte contre les discriminations sur le handicap ou sur toutes formes de minorités.

1. Présentation

Dans le cadre de la nouvelle saison sportive 2020-2021, nous avons jugé utile la mise en place de ce règlement afin de prévenir au mieux des désagréments rencontrés en cours de saison.

Votre calendrier sportif établi le mercredi 16 septembre 2020 permet un début des rencontres sportives le mercredi 30 septembre 2020 pour se terminer le 30 juin 2021. De ce fait de nombreuses journées sont programmées pour satisfaire tous nos sportifs. L'objectif de ces journées sportives est de faire pratiquer des activités sportives à un maximum de jeunes et adultes en situation de handicap, afin de partager les valeurs propres au monde sportif à savoir la convivialité, le fair-play, l'esprit d'équipe...

2. Les inscriptions

Afin d'organiser au mieux les journées de ce calendrier, nous vous demandons désormais d'envoyer vos inscriptions 7 jours avant la date de l'événement (délai de rigueur)

Il n'est plus possible de recevoir les inscriptions en dernière minute afin de préparer les documents administratifs correctement.

De ce fait, toutes inscriptions arrivant après ce délai (7 jours avant la compétition) seront automatiquement refusées.

3. Le règlement général

- L'organisateur (le CRH Hauts-de-France) s'engage à informer 1 mois à l'avance les structures du lieu précis du déroulement de la compétition.

Le club accueillant s'engage à accueillir les sportifs et les encadrants dans de bonnes conditions sportives à savoir :

- Une salle adaptée à la discipline et accessible aux PMR
- Des toilettes PMR
- Des tables et chaises pour le repas du midi en nombre suffisant
- Un accueil chaleureux (café, biscuits,...)

Une fiche technique par discipline est mise en place afin de faciliter l'organisation spécifique de chaque journée.

- Les règlements ainsi que les modalités de classification à respecter sont établies par les règlements sportifs de chaque discipline, que vous pouvez retrouver sur le site : www.handisport.org
- Tout sportif doit pratiquer en tenue sportive dans la mesure du possible. Les tenues au couleur du club sont les bienvenues !!!
- Tout sportif doit venir sur les compétitions avec son propre matériel sportif homologué.
- Il vous est possible d'emprunter du matériel sportif auprès des comités départementaux et du comité régional, renseignez-vous !!!
- Tout sportif et responsable sportif s'engage à participer aux compétitions dans l'esprit de l'Olympisme en accord avec ses valeurs : www.olympic.org
- Nous vous rappelons que pour chaque journée du calendrier sportif, les joueurs doivent être licenciés dès les premières journées du calendrier. Tout encadrant de la pratique sportive doit également être licencié.
- En cas de non-réception des licences papier lors des premières journées, vous devez être en possession de l'attestation de licence qui est téléchargeable dans votre rubrique Licences du site internet de la FFH.
- En cas d'absence du CRH Hauts-de-France, la personne en charge de l'organisation s'engage à envoyer les résultats ainsi que des photos au CRH Hauts-de-France la semaine suivant l'événement.

4. Tarification 2020-2021

| Types de licence | Tarifs | Cette licence permet : | Attention !!! |
|--|----------|--|---|
| Compétition + 20 ans (né avant le 01/2001) | 66 € (*) | | - chaque sport en compétition nécessite d'être titulaire d'une licence compétition pour ce sport |
| Compétition - 20 ans (né le et après le 01/01/2001) | 29 € | <ul style="list-style-type: none"> - la pratique d'un sport en compétition officielle - la pratique de tous les sports en loisir dans toutes les structures affiliées, sous réserve de produire le certificat médical adéquat - l'obtention d'une licence cadre gratuite pour son titulaire quel que soit la structure | <p>(*) Les sportifs pratiquants plusieurs sports en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2ème et 3ème licences compétition quel que soit le club</p> <ul style="list-style-type: none"> - un certificat médical datant e moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline sportive choisie est obligatoire |
| Loisir (tous âges) | 29 € | <ul style="list-style-type: none"> - la pratique de tous les sports en loisir dans toutes les structures affiliées - la pratique de la compétition à l'exclusion de toutes compétitions officielles : compétitions ou championnat, inscrit au calendrier national ou régional, et faisant l'objet d'une délivrance de titre départemental, régional, national, au sens de l'article R131-13 du Code du Sport - l'obtention d'une licence cadre gratuite pour son titulaire quel que soit la structure | <ul style="list-style-type: none"> - un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des discipline(s) sportive(s) choisie(s) est obligatoire - la participation aux compétitions est soumise à la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique en compétition des activités concernées - en cours de saison sportive, il est possible de transformer une licence loisir en compétition, en ne payant que la différence et en mettant à jour son certificat médical (sur simple demande au service licences) |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Cadre (+ 18 ans) et bénévole | 29 € (**) | <ul style="list-style-type: none"> - toute participation aux activités extra-sportives - la pratique de tous les sports en loisir dans toutes les structures affiliées, sous réserve de présenter un certificat médical - la pratique de la compétition est exclue | <ul style="list-style-type: none"> - cette licence concerne tous les administrateurs, techniciens, médecins, paramédicaux, arbitres, bénévoles, ... (**) elle est gratuite si la personne a déjà une licence handisport (sauf licence Etablissement) |
| Etablissement (type de licence réservé aux enfants et adultes dans des établissements spécialisés) | Tarif dégressif : de 01 à 20 : 17 € de 21 à 40 : 15 € de 41 à 60 : 14 € de 61 à 80 : 12 € de 81 à + : 8 € | <ul style="list-style-type: none"> - la pratique des épreuves des programmes fédéraux "Jeunes" et "Centres et Adultes" - la pratique de toutes les activités de loisir dans toutes les structures affiliées - la pratique de la compétition sauf toutes compétitions officielles : compétitions ou championnat, inscrit au calendrier national ou régional, et faisant l'objet d'une délivrance de titre départemental, régional, national, au sens de l'article R131-13 du Code du Sport | <ul style="list-style-type: none"> - un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des discipline(s) sportive(s) choisie(s) est obligatoire - la participation aux compétitions est soumise à la production d'un certificat médical attestant de "l'absence de contre- indication à la pratique en compétition des activités concernées" |
| Pass'sport Handisport | Pass'sport 3 jours : 1 € Pass'sport 10 jours : 5 € | <ul style="list-style-type: none"> - la pratique d'une ou plusieurs activités uniquement en loisir, la participation aux stages de découverte et d'initiation, journées promotionnelles, formations, ... - la couverture des bénévoles lors des manifestations | <ul style="list-style-type: none"> - toute pratique compétitive est exclue !!! - durée de validité : 3 ou 10 jours consécutifs - manifestation à déclarer directement par internet au moins 48H avant l'événement |

Affiliation 2020-2021 : 95 €

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive !!!

Nadette Tassart
Présidente du CRH Hauts de France

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|------------|----------------|
| 30/09/20 | Boccia NE | Hénin-Beaumont |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------------------|---------|
| 9/12/20 | Boccia (BC1-BC2-BC4) | Bapaume |
| 16/12/20 | Foot-Fauteuil Electrique | Douai |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------|-------------------|
| 13/01/21 | Boccia BC3 | Hénin-Beaumont |
| 20/01/21 | Foot à 5 | Villeneuve d'Ascq |
| 27/01/21 | Tennis de table | Raimbeaucourt |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------------------|---------|
| 3/02/21 | Boccia BC3 | Cambrai |
| 10/02/21 | Foot-Fauteuil Electrique | Hantay |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------------------|--------------------|
| 10/03/21 | Boccia (Open) | Amiens |
| 17/03/21 | Foot-Fauteuil Electrique | Villeneuve d'Ascq |
| 24/03/21 | Athlétisme | Bruay-la-Buissière |
| 31/03/21 | Natation | Lieu à définir |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------------------|-------------|
| 7/04/21 | Boccia FE-F1-D1 | Armentières |
| 14/04/21 | Foot à 5 | Cambrai |
| 21/04/21 | Foot-Fauteuil Electrique | Dunkerque |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------------------|-----------------------|
| 12/05/21 | Boccia (FE-F1-D1) | Fouquières-les-lens |
| 19/05/21 | Foot-Fauteuil Electrique | Villeneuve d'Ascq |
| 26/05/21 | Sarbacane | Tilloy-les-Mofflaines |

| Date | Discipline | Lieu |
|----------|-----------------|--------------------|
| 2/06/21 | Foot à 5 | Lieu à définir |
| 9/06/21 | 2021 m | Zuydcoote |
| 16/06/21 | Tennis de table | Gouvieux |
| 23/06/21 | Boccia (OPEN) | Hénin-Beaumont |
| 30/06/21 | Athlétisme | Bruay-la-Buissière |



Les partenaires du CRH Hauts-de-France



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale



CROS
HAUTS-DE-FRANCE



AG2R LA MONDIALE

